

Pets at Work

Règlement

Introduction

Chez Nestlé Purina nous sommes persuadés que lorsque les humains et les animaux de compagnie se réunissent la vie devient plus belle. « Pets@Work » est une preuve tangible de notre sincérité. En effet, donner la possibilité aux propriétaires de chiens de venir au travail avec leur animal, leur permet de réunir leurs obligations de travail et leur envie d'avoir un animal.

Aujourd'hui, beaucoup d'entreprises considérées comme les meilleurs employeurs du monde accueillent aussi les chiens. Il n'est pas rare que la présence de chiens sur la place de travail améliore le climat de travail, réduise le stress et favorise la discussion entre les employés.

Ce règlement est là pour s'assurer de la cohabitation harmonieuse, de la sécurité et de la santé des chiens, de leurs propriétaires mais aussi de tous les employés du site.

Dans ce règlement, le mot chien est utilisé comme terme générique pour parler des chiens et chiennes en général.

Avant de venir avec son chien sur le site

La venue sur le site est soumise à une réservation au préalable d'une des places de travail mises à disposition dans la zone Purina.

La réservation des places de travail « Dog-friendly » est soumise à l'obtention d'une autorisation – passeport d'entrée (si intérêt envoyer une demande à dogsatwork@companyname.com).

Le passeport est remis par l'équipe Pets@Work de Purina après la remise d'un questionnaire rempli et signé, la signature du règlement, ainsi qu'un premier rendez-vous d'évaluation avec l'équipe.

Une fois le passeport remis le propriétaire est ajouté à une liste outlook.

Cette liste donne accès à la réservation des places de travail « Dog-friendly » dans la zone Purina par le système outlook.

La réservation fonctionne sur la base du premier inscrit premier servi.

L'équipe Purina se réserve le droit d'intervenir dans les réservations si nécessaire.

Sécurité

Chaque personne qui vient sur le site avec un chien, garantit qu'il s'agit bien de son propre chien (pas de « dog sitting ») et s'en porte garant durant toute la durée de sa présence sur le site (à l'intérieur et à l'extérieur).

Un seul chien par personne est autorisé.

La zone Purina n'est pas une zone garderie pour chiens, le propriétaire s'engage à rester dans la zone Purina lorsqu'il vient avec son chien.

Le chien doit être gardé sous contrôle constant d'une personne responsable et ne peut en aucun cas se promener sans surveillance.

Le chien est tenu en laisse lors de ses déplacements sur le site.

Le chien doit porter une micro chip comme l'exige la loi.

Le chien doit être sociabilisé et se sentir à l'aise en présence de personnes et de chiens inconnus.

Une assurance privée de responsabilité civile (RC) est obligatoire.

Santé et bien-être

Le chien doit être propre et savoir se retenir de marquer son territoire.

Le chien qui vient sur le site doit être vacciné selon la recommandation standard de la Confédération Suisse; Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (voir annexe A). Il doit être vermifugé (voir annexe B) et en bonne santé.

Un chien malade (maladie contagieuse) tout comme une chienne en chaleur ne sont pas admis au bureau.

Un chien non castré est autorisé pour autant que son comportement reste conforme aux règles.

A la place de travail, dans la zone Purina, le chien est attaché à une longe (laisse longue) fournie par Purina, lui permettant de se déplacer dans un périmètre défini.

De l'eau propre doit être mise à disposition du chien toute la journée (gamelles fournies par Purina).

Un panier ou une couverture personnelle sont requis pour que le chien puisse s'y assoir.

Des sorties régulières sont requises pour que le chien puisse faire ses besoins et se dégourdir les jambes.

Le chien ne peut pas être nourri à la place de travail. Les articles à mâcher sont sujet à discussion durant le premier rendez-vous.

Places de travail à réserver

Plusieurs places de travail à réserver sont mises à disposition de tous les employés du site.

Les places sont signalées – « Dog-friendly desk ».

En quittant la place, celle-ci doit être rangée et nettoyée. Tout le matériel mis à disposition par Purina pour le chien doit être remis dans les armoires prévues à cet effet.

Zones autorisées

Seul l'espace Purina est accessible aux chiens.

Ni les autres étages, ni la cafétéria et ni le restaurant ne sont accessibles aux chiens.

Zones de transit

Les chiens entrent par l'entrée principale au rez-de-chaussée et se rendent dans l'espace Purina en traversant la passerelle du rez-de-chaussée.

Si l'arrivée se fait par le parking, les chiens montent au rez-de-chaussée par les escaliers. L'utilisation des ascenseurs est interdite aux chiens.

Meetings dans la zone Dog-friendly

Les personnes qui viennent avec leur chien peuvent organiser des réunions dans la zone Purina, en respectant les règles usuelles des espaces mis à disposition et en avertissant les personnes qui viendront dans le meeting de la présence de chiens.

Matériel mis à disposition par Purina

Gamelle à eau, linge pour essuyer les chiens en cas de pluie, sachets pour excréments, longe (laisse longue pour le bureau), petit kit d'urgence de nettoyage.

Purina se réserve la possibilité d'exclure les chiens dont le comportement ou les caractéristiques ne sont pas conformes.

Je, soussigné, certifie par ma signature avoir bien pris connaissance du règlement ci-dessus et en accepter le contenu.

Lu et approuvé :

Lieu/ Date _____

Signature _____

Annexe A

Plan de vaccination des chiens

Age (semaines):	Primo-vaccination						Injections de rappel	
	<8	8	12	16	19	22	chaque année	tous les 3 ans
Maladie de Carré		x ¹	x					x
Hépatite contagieuse	x ¹	x ¹	x ²	x				x
Leptospirose			x	x			x	
Parainfluenza		x ¹	x ²				x	
Parvovirose	x ³	x ¹		x	x			x
Rage						x		x

1: en présence de fortes infections

Référence: <http://www.blv.admin.ch/ivi/01739/01742/01744/index.html?lang=fr>

2: en utilisant des vaccins vivants une seule immunisation

3: chenils problématiques

Pour une meilleure information - veuillez toujours vous référer à votre vétérinaire.

Vaccins obligatoires pour venir sur le site :

- Babesia canis
- Bordetella bronchiseptica
- Borrelia burgdorferi
- Canines Herpesvirus
- Leishmania infantum
- Microsporium spp.
- Trichophyton spp.

Annexe B

Vermifuges pour le chien

Chiots	Jeunes chiens	Adulte
A l'âge de 2 semaines le chiot doit être vermifugé pour se débarrasser des ascaris. Il faut renouveler le traitement tous les 15 jours jusqu'à 2 semaines après que le chiot soit sevré.	Jeunes chiens jusqu'à l'âge de 1 an devraient être vermifugés une fois par mois.	Min. 4 fois par an. Cela dépend de l'environnement du chien. Les animaux avec risques élevés (alimentation crue, sorties sans surveillance, chasseur...etc) devraient être vermifugés tous les mois.

Le nombre de fois que le chien doit être vermifugé dépend de plusieurs facteurs: l'âge, les sorties, l'alimentation, la chasse, etc.

Pour cette raison, il est préférable de se renseigner auprès de son vétérinaire pour avoir une recommandation individuelle.

<http://www.esccap.ch/site/testen-sie-hier-wie-oft-muss-ich-mein-tier-entwurmen/>